

INVESTIS

REAL ESTATE GROUP

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

Zurich, le mardi 27 avril 2021



La présence physique n'est pas possible.
Merci de vous référer aux instructions indiquées
sous « Remarques d'ordre organisationnel »

ORDRE DU JOUR 1

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS AINSI QUE DES COMPTES CONSOLIDÉS D'INVESTIS HOLDING SA POUR L'EXERCICE 2020 ; PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2020 et propose également la prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

ORDRE DU JOUR 2

DÉCISION CONCERNANT L’AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN, LE VERSEMENT D’UN DIVIDENDE ORDINAIRE, L’AFFECTATION DES RÉSERVES D’APPORT DE CAPITAL AUX RÉSERVES D’APPORT DE CAPITAL LIBRES ET LA DISTRIBUTION ISSUE DES RÉSERVES D’APPORT DE CAPITAL LIBRES SANS PAIEMENT DE L’IMPÔT ANTICIPÉ

Répartition du bénéfice résultant du bilan 2020

PROPOSITION

Le Conseil d’administration propose un versement total aux actionnaires à hauteur de CHF 2.50 brut (CHF 2.06 net) par action nominative donnant droit à un dividende. Il se compose d’un dividende ordinaire résultant du bénéfice au bilan à hauteur de CHF 1.25 brut par action nominative (CHF 0.81 net après déduction de l’impôt anticipé de 35%) et d’une distribution issue des réserves d’apport de capital non soumise au paiement de l’impôt anticipé à hauteur de CHF 1.25 par action nominative donnant droit à un dividende. Les actions nominatives détenues directement par la société en sont exceptées. Sur une base de 52,902 actions propres, le montant prévu pour la distribution s’élève à CHF 31,867,745 *).

Distribution d’un dividende ordinaire résultant des réserves de bénéfice

CHF 1,000	
Bénéfice reporté de l’année précédente	16'411
Bénéfice de l’exercice	11'066
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l’Assemblée générale	27'476
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende *)	-16'000
Report à nouveau	11'476

*) La société renonce à une distribution de dividendes sur les actions propres qu’elle détient à la date de la distribution.

Distribution résultant des réserves d'apport de capital légales

CHF 1,000	
Réserves légales issues d'apport de capital au 31.12.2020	37'686
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende *)	-16'000
Réserves d'apport de capital après distribution	21'686

*) La société renonce à une distribution de dividende sur les actions propres qu'elle détient à la date de la distribution.

EXPLICATION

Le principe de l'apport de capital, introduit en janvier 2011 et complété en 2019 par le projet RFFA, autorise le remboursement des réserves d'apport de capital aux actionnaires sans paiement de l'impôt anticipé, dans la mesure où des réserves résiduelles du même montant sont distribuées. La société dispose de telles réserves d'apport de capital et le conseil d'administration propose, comme les années précédentes, de recourir à la possibilité d'une distribution sans paiement de l'impôt anticipé.

Si la demande est acceptée, la distribution de CHF 2.06 net par action nominative donnant droit à un dividende sera versée dans son intégralité le 3 mai 2021 (date-valeur).

ORDRE DU JOUR 3

DÉCHARGE AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2020

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres des organes sociaux du groupe pour l'exercice 2020.

ORDRE DU JOUR 4**ÉLECTIONS****4.1 Élection des membres du Conseil d'administration****PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose la réélection de trois membres actuels du Conseil d'administration ainsi que l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

4.1.1 Albert Baehny

4.1.2 Stéphane Bonvin

4.1.3 Thomas Vettiger

4.1.4 Christian Gellerstad

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site d'Investis investisgroup.com/fr/portrait.

Le curriculum vitae du nouveau membre proposé à l'élection est disponible sur le site d'Investis investisgroup.com/fr/investisseurs.

4.2 Élection du président du Conseil d'administration**PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose l'élection de Thomas Vettiger en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.3 Élection des membres du Comité de rémunération**PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose la réélection d' Albert Baehny ainsi que l'élection de Thomas Vettiger comme membres du Comité de rémunération pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

4.3.1 Albert Baehny

4.3.2 Thomas Vettiger

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

4.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection du cabinet juridique Keller SNC, Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.5 Élection de l'organe de révision

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose l'élection de KPMG AG, Zurich, comme organe de révision pour un mandat d'une année.

ORDRE DU JOUR 5

RÉMUNÉRATIONS

5.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d' approuver, lors d'un vote consultatif, le rapport de rémunération 2020.

EXPLICATION

Le rapport de rémunération 2020 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2020 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2020 est purement consultatif et suit les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Le rapport de rémunération 2020 est disponible via le lien : www.investisgroup.com/fr/investisseurs

5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.5 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant: www.investisgroup.com/fr/investisseurs.

5.3 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2022

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 3.7 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2022.

EXPLICATION

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant: www.investisgroup.com/fr/investisseurs.

ORDRE DU JOUR 6

DIVERS

ANNEXE

ANNEXE AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉMUNÉRATIONS

5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.5 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

Ce vote contraignant intervient conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante:

Rémunération annuelle	Forme de paiement	
	CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.5 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

	Rémunération maximale 2020-2021 approuvée	Rémunération 2020-2021	Proposition maximale de rémunération 2021-2022
Nombre de membres ¹⁾	4	4	4
Nombre de membres avec rémunération	3	3	3
	CHF	CHF	CHF
Rémunération en espèces	160'000	160'000	160'000
Rémunération en actions	300'000	240'000	300'000
Contributions employeur à prestations sociales	40'000	25'000	40'000
Total rémunération	500'000	425'000	500'000

1) dont trois membres non exécutifs

Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution).

Le montant effectif du versement sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, rapport qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la rémunération du Conseil d'administration dans le rapport de rémunération 2020: www.investisgroup.com/fr/investisseurs.

5.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2022

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 3.7 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2022.

EXPLICATION

Ce vote contraignant intervient conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.

La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance. La rémunération totale des membres de la Direction du groupe englobe aussi bien une part fixe qu'une part variable. La part de rémunération fixe oscille entre 60 et 70% de la rémunération totale. Cette part est entièrement versée en espèces.

La part variable est calculée en fonction des facteurs suivants :

- “G” Growth – couplé à la croissance du chiffre d'affaires*
- “O” Operating Profit – couplé à la performance opérationnelle (EBIT)*
- “N” Net Profit – couplé au bénéfice net du groupe Investis*

Chaque facteur variable mentionné ci-dessus contribue pour un tiers à la rémunération variable.

Eléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste. Est versé chaque mois en espèces et oscille entre 60 et 70% de la rémunération totale.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs financiers de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. Au moins 50% est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans. Le reste de la rémunération variable est versée en espèces.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

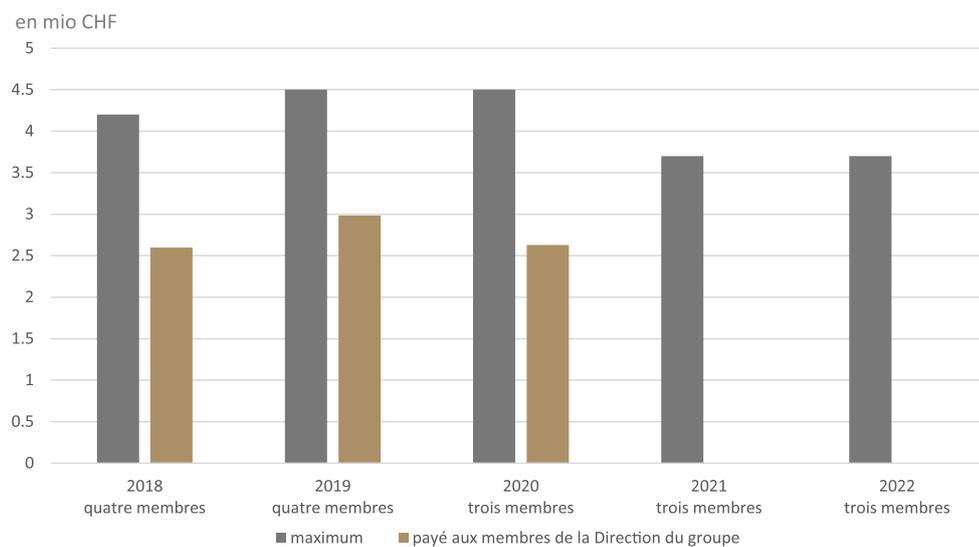
Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 3.7 millions pour la rémunération des trois membres de la Direction (quatre membres par le passé) du groupe pour l'exercice 2022.

En CHF 1,000	Rémunération 2020	Montant maximal approuvé pour 2021	Montant maximal approuvé pour 2022
Salaires de base annuels	1'064	1'240	1'400
Rémunération variable	1'002	1'740	1'500
Prévoyance et prestations sociales	564	720	800
Total	2'630	3'700	3'700

Prestations de prévoyance : les contributions de l'employeur aux plans de retraite et aux assurances sociales sont calculées sur la base du versement maximal possible selon le plan de rémunération en espèces variable ainsi que selon le plan de participation en actions.

En conséquence, la rémunération totale maximale présentée pour approbation à l'Assemblée générale est, le cas échéant, nettement plus élevée que la rémunération que les membres de la Direction du groupe recevront effectivement sur la base des performances qu'ils auront réalisées.

Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération maximale possible sur une période de cinq ans :



REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

Admission à l'assemblée

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement suisse a imposé plusieurs restrictions aux réunions et a autorisé les sociétés suisses à prescrire que les actionnaires ne puissent exercer leurs droits que par le biais du représentant indépendant et non en personne (Ordonnance 3 COVID-19). Pour protéger la santé de nos actionnaires et employés, Investis Holding SA a donc décidé que les droits de vote ne peuvent être exercés que par le biais du représentant indépendant (comme indiqué ci-dessous). La présence en personne des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire n'est pas autorisée.

Documents

Le rapport annuel 2020 (composé du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice, des rapports de l'organe de révision et du rapport de rémunération) est à disposition des actionnaires à partir du 24 mars 2021 au siège de l'entreprise ou peut être consulté directement via le lien reports.investisgroup.com/20/ar.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 29 mars 2021 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 29 mars 2021 mais avant le 22 avril 2021 dans le registre des actions d'Investis Holding SA recevront l'invitation à l'Assemblée générale par la poste, une fois l'inscription dans le registre des actions réalisée.

Plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions à partir du 22 avril 2021.

Représentation

Il n'est pas possible d'assister physiquement à l'assemblée générale.

Les actionnaires sont priés de se faire représenter par le représentant indépendant, soit le Cabinet Juridique Keller SNC, Alfred-Escher-Strasse 11, 8002 Zurich. Le formulaire de procuration joint à la convocation fait office de procuration. Les instructions au représentant indépendant doivent être données par le biais du formulaire d'instruction (au dos du formulaire de procuration) joint à la convocation et reçues par le représentant indépendant au plus tard le lundi, 26 avril 2021, à 12h00 (midi) (date de réception).

Les actionnaires peuvent également donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant par voie électronique au travers du service internet pour investisseurs IDVS au plus tard le vendredi 23 avril 2021 18h00 (date de réception).

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne IDVS, laquelle leur permet de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès nécessaires à l'inscription sont mentionnées sur le formulaire « Procuration » joint à l'invitation.

En cas de transmission d'instructions au représentant indépendant des actionnaires par voie électronique et par voie écrite, c'est la dernière instruction transmise qui sera prise en compte.

Investis Holding SA

Dr. Riccardo Boscardin
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 1er avril 2021

INVESTIS

REAL ESTATE GROUP